

Contribution commune aux pays du Centre Ouest Bretagne, du Centre Bretagne, de Ploërmel, de Pontivy et de Redon dans le cadre des négociations actuelles concernant le contrat de Projet (Etat) et les fonds européens – 8 juin 2006

I - Le Contrat de Projet de l'Etat (circulaire du 23 mars 2006)

Les nouveaux contrats porteront, de manière prioritaire sur des projets d'investissements autour de trois objectifs majeurs : la compétitivité, le développement durable et la cohésion sociale et territoriale.

Les contrats de projets distingueront les « grands projets du « volet territorial ». Il est précisé que les propositions devront prendre en compte les domaines de l'environnement, de la maîtrise de l'énergie, du développement équilibré des territoires ruraux, des technologies de l'information.

Nous ne développons pas le diagnostic des territoires centre bretons qui sont connus de tous. Toutefois, nous regrettons la faiblesse de l'analyse des enjeux propres aux territoires ruraux bretons.

1 – Les grands projets

15 thématiques sont regroupées autour des trois objectifs précités et proposés par l'Etat. Les propositions des pays centre bretons se concentrent sur les thématiques qui les concernent.

Objectifs et thématiques contractuels de l'Etat	Actions prioritaires des Pays ruraux de Bretagne Centrale
1-1 : Accompagnement des démarches de compétitivité (SPL, actions collectives... 1-4 : Soutien de la compétitivité des filières agricoles	Pôles de compétences, d'excellence dans les domaines de la valorisation des bio ressources des territoires ruraux : produits végétaux et animaux de l'agriculture, produits de l'exploitation forestière, produits des industries agroalimentaires... Il s'agit de constituer des filières intersectorielles de production, transformation et commercialisation, de manière artisanale ou semi industrielle : <ul style="list-style-type: none">- des énergies renouvelables (biocarburants, bois énergie, méthanisation ...)- des productions agricoles alimentaires de qualité labellisées (label rouge, bio...)- des productions agricoles non alimentaires (chanvre, lin...) pour la fabrication de matériaux renouvelables (ex : pour la construction)- ... Des investissements publics et privés pourront être soutenus dans le cadre de ces projets collectifs élaborés et animés à l'échelle des territoires. Des partenariats avec les universités ou écoles supérieures, avec les laboratoires de recherche et

<p>1-5 : Développement et régénération du réseau de transport ferroviaire de voyageurs 1-6 : Fret ferroviaire et fluvial</p>	<p>entreprises seront recherchés.</p> <p>Développement des liaisons secondaires pour un meilleur raccordement aux réseaux principaux bretons dans le cadre d'une stratégie régionale intégrée en matière de transport et de communication couvrant les zones rurales.</p> <p>Développement des liaisons inter-cités assurant une desserte cohérente des territoires ruraux</p> <p>Modernisation et développement du fret et du transport voyageur</p> <ul style="list-style-type: none"> - ligne Guingamp – Carhaix, gare de Carhaix - Réhabilitation de la ligne Mauron – La Brohinière - Amélioration de la ligne Rennes-Nantes via Redon <p>Création ou développement de réseaux TER express (par car) sur l'axe central (RN 164) et les axes Nord-Sud, adaptés aux besoins actuels par l'amélioration du réseau ou des équipements locaux (gare de Pontivy...) en complémentarité des transports à la demande existants ou en projet.</p>
<p>2-1 : Lutte contre le changement climatique et élaboration de plans climat territoriaux</p>	<p>Actions de promotion des énergies renouvelables, de maîtrise de la demande énergétique, promotion des matériaux renouvelables</p> <p>Ces actions devront se traduire par de la communication, de la formation, de l'information auprès du grand public mais aussi des entreprises et des collectivités locales.</p> <p><u>Des crédits d'ingénierie devront être mobilisés</u> pour favoriser le recours au conseil spécialisé par les maîtres d'ouvrages publics et privés et développer ou créer des Agences Locales de l'Energie dans les pays ruraux. L'expérience de l'agence du Centre Ouest Bretagne démontre l'intérêt de telles structures.</p>
<p>2-2 : Gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, des rivières et des milieux aquatiques</p>	<p>La quasi-totalité des sources d'approvisionnement en eau potable de la Bretagne se situent dans les pays de Bretagne Centrale. La solidarité bretonne doit jouer en contrepartie des efforts consentis par les territoires centres bretons pour fournir une eau de qualité.</p> <p>Ainsi, un soutien aux investissements en faveur de la préservation de la qualité de l'eau des collectivités locales pour le développement économique ou l'accueil de nouvelles populations (ex : stations d'épuration, curage de retenue d'eau potable) devra être consenti.</p> <p>De même, les initiatives d'animations visant à valoriser les actions publiques et privées en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, d'envergure territoriale, pouvant bénéficier de soutiens financiers (Ex : Centre Permanent de Valorisation du Patrimoine Fluvial Breton à Josselin, expérimentation de la Sarre à l'Evel...), mise en place d'actions transversales (reconquête du maillage bocager/bassins versants), de diagnostics participatifs, mutualisation des</p>

	<p>moyens (SIG).</p> <p>Soutien à la création de filières de traitement des boues de stations d'épuration alternatives à l'épandage</p>
2-3 : Protection et valorisation de la biodiversité	<p>Soutien aux actions de restauration et d'entretien des espaces naturels remarquables ayant fait l'objet d'une concertation locale (Natura 2000 ou autres programmes agro-environnementaux)</p>
3-1 : Emploi et formation professionnelle au titre des politiques de compétitivité et d'accompagnement des mutations économiques	<p>Soutien des projets d'investissements dans les secteurs de l'emploi et de la formation, de la création d'activités, des services collectifs non satisfaits visant à accompagner la création :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des pôles de compétence et d'excellence dans le domaine des bio ressources - des équipements visant à maintenir ou à diversifier l'activité économique (services, médico-social...) et à faciliter l'accès des jeunes au logement et à l'emploi (FJT...) - des équipements collectifs de services à la personne (maison des services, équipements culturels ou sportifs intercommunaux).
3-2 : Anticipation et accompagnement des mutations économiques dans les bassins les plus affectés	<p>S'il y a bien des territoires qui subissent des mutations économiques, ce sont les pays centre bretons avec l'évolution de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p> <p>Déploiement du très haut débit sur l'ensemble des territoires ruraux, ce qui ne sera pas le cas avec France Télécom.</p> <p>Soutien à la pérennisation et au développement des cellules de veille économique (en lien ou non) avec les maisons de l'emploi et de la formation professionnelle.</p> <p>Soutien aux projets touristiques permettant d'accroître et de rendre plus efficiente l'offre de tourisme durable en milieu rural développement du tourisme vert, sport nature, hébergements labellisés...</p>
Actions hors champs prioritaires	<p>Soutien à un projet d'envergure régionale répondant à la foi à des objectifs de sécurité routière et de développement des sports mécaniques en Bretagne (création d'un Pôle régional des sports mécaniques)</p>

2- Le volet territorial

Le volet territorial pourra donner lieu à des conventions territoriales tant en milieu urbain qu'en zone rurale.

6 thématiques spécifiques sont précisées par la circulaire du 23 mars dont 4 qui concernent les territoires ruraux :

⇒ Le développement numérique des territoires lié aux démarches de compétitivité économique.

Diagnostic : de nombreuses zones rurales ne seront pas couvertes par l'ADSL, là où sont présentes de nombreuses entreprises agricoles, touristiques ou artisanales. De plus, pour que le télétravail puisse se développer sur l'ensemble du territoire, le haut débit doit être présent partout. Le très haut débit est nécessaire pour de nombreuses zones d'activités économiques.

Proposition : soutien aux projets visant au déploiement du très haut débit sur l'ensemble des territoires, par exemple par des solutions alternatives (ex : wimax)

⇒ Les stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique

Diagnostic : Nos territoires ruraux sont nombreux à s'engager dans des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique et de développement des énergies renouvelables.

Proposition : un soutien à l'ingénierie des territoires est indispensable comme un soutien aux investissements innovants visant à produire des énergies renouvelables et à l'accès au conseil spécialisé par les maîtres d'ouvrage publics ou privés

⇒ La gestion équilibrée de la ressource en eau

Diagnostic : les territoires ruraux du Centre Bretagne hébergent presque toutes les sources d'approvisionnement en eau de la Bretagne. Cette situation en tête de bassin versant induit des responsabilités face à ce bien commun qu'est l'eau. Elle induit également des contraintes pour le développement économique du fait des faibles capacités de rejet dans le milieu récepteur.

Proposition : soutien aux projets de stations d'épuration des collectivités ou entreprises pour favoriser le maintien ou le développement de l'activité économique, soutien aux projets de création de filières alternatives à l'épandage (méthanisation, biogaz hydrogène...), de traitement des boues des stations d'épuration et soutien aux expérimentations de gestion de l'eau sur un bassin versant.

⇒ L'adaptation des services au public et l'accompagnement des initiatives innovantes dans le domaine des services à la personne

Diagnostic : le maintien et le développement de services au public de proximité est une des clés du développement des territoires ruraux face notamment à l'arrivée de nouvelles familles.

Proposition : Les faibles capacités financières de nombreuses collectivités locales rurales nécessitent un soutien privilégié à tous les **projets innovants en direction de l'enfance, de la jeunesse, des familles, des personnes âgées...**

II - Politique européenne de cohésion (FEDER, FSE)

FEDER ET FSE : Les propositions de projets font référence Cadre de Référence Stratégique National (CRSN)

1 – Compétitivité et attractivité de la Bretagne	Actions prioritaires des Pays ruraux de Bretagne Centrale
1.1 – Accessibilité et services d'intérêt général	<p>Diagnostic : si le raccordement de Quimper et Brest à trois heures de Paris ne peut pas être remis en cause, ce projet sera d'autant plus pertinent et défendable si les liaisons secondaires sont améliorées ou développées pour une véritable irrigation de toute de la Bretagne.</p> <p>Proposition : <u>développement des liaisons secondaires pour un meilleur raccordement aux réseaux principaux bretons dans le cadre d'une stratégie régionale intégrée en matière de transport et de communication couvrant les zones rurales.</u></p> <p>+ Modernisation et développement du fret et du transport voyageur</p> <ul style="list-style-type: none"> - ligne Guingamp – Carhaix, gare de Carhaix - Réhabilitation de la ligne Mauron – La Brohinière - Amélioration de la ligne Rennes-Nantes via Redon (en concertation interrégionale) - ... <p>+ Création ou développement de réseaux TER express (par car) sur l'axe central (RN 164) et les axes Nord-Sud, adaptés aux besoins actuels (gare de Pontivy...)</p>
	<p>Diagnostic : de nombreuses zones rurales ne seront pas couvertes par l'ADSL proposé par France Télécom, là ou sont présentes de nombreuses entreprises agricoles, touristiques ou artisanales. De plus, pour que le télétravail puisse se développer sur l'ensemble du territoire, le haut débit doit être présent partout. Le très haut débit est nécessaire pour de nombreuses zones d'activités économiques.</p> <p>Proposition : <u>soutien aux projets visant au déploiement du très haut débit sur l'ensemble des territoires, par exemple par des solutions alternatives (ex : wimax)</u></p>
1.2 – Innovation et économie de la connaissance	<p>Diagnostic : nos territoires, peu concernés par les pôles de compétitivité, ont des projets pour développer et diversifier leurs économies à condition d'être soutenues et non à l'écart des projets régionaux de développement économique ou cantonnés au développement de l'économie résidentielle.</p> <p>Proposition : Pôles de compétences, d'excellence dans les domaines de la valorisation des bio ressources des territoires ruraux : produits végétaux et animaux de l'agriculture, produits de l'exploitation forestière, produits des industries agroalimentaires...</p>

	<p>Il s'agit de constituer des filières intersectorielles de production, transformation et commercialisation, de manière artisanale ou semi industrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des énergies renouvelables (biocarburants, bois énergie, méthanisation ...) - des productions agricoles alimentaires de qualité labellisées (label rouge, bio...) - des productions agricoles non alimentaires (chanvre, lin...) pour la fabrication de matériaux renouvelables (ex : pour la construction) - d'efficience énergétique sur les automobiles et l'habitat - ... <p>Ces <u>démarches qui peuvent aussi être assimilées à des clusters ou des systèmes productifs locaux</u> doivent être soutenues comme facteur de compétitivité et de développement des territoires.</p> <p>Des investissements publics et privés pourront être soutenus dans le cadre de ces projets collectifs élaborés et animés à l'échelle des territoires.</p> <p><u>Des partenariats avec les universités ou écoles supérieures ainsi qu'avec les laboratoires de recherche seront recherchés.</u></p>
<p>2- Préservation et valorisation des ressources environnementales de qualité</p>	
<p>2.1 – La qualité de l'eau</p>	<p>Diagnostic : La quasi-totalité des sources d'approvisionnement en eau potable de la Bretagne se situent dans les pays de Bretagne Centrale. La solidarité bretonne doit jouer en contrepartie des efforts consentis par les territoires centres bretons pour fournir une eau de qualité.</p> <p>Proposition : Un soutien aux investissements en faveur de la préservation de la qualité de l'eau des collectivités locales pour le développement économique ou l'accueil de nouvelles populations (ex : stations d'épuration, curage de retenue d'eau potable...) devra être consenti.</p> <p>De même, les initiatives d'animations visant à valoriser les actions publiques et privées en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, d'envergure territoriale, pouvant bénéficier de soutiens financiers (Ex, Centre Permanent de Valorisation du Patrimoine Fluvial Breton à Josselin, expérimentation de la Sarre à l'Evel...)</p> <p>Soutien à la création de filières de traitement des boues de stations d'épuration alternatives à l'épandage</p>
<p>2-2 – Préservation des sites naturels remarquables</p>	<p>Diagnostic : Parmi ces espaces remarquables, nombreux sont les marais, les zones humides, les tourbières. Un objectif de reconquête de qualité de l'eau ne peut pas se traduire que par des actions curatives mais aussi par des actions de préservation des milieux en amont des bassins versants non pollués.</p>

	<p>Proposition : Soutien aux actions de restauration et d'entretien des espaces naturels remarquables ayant fait l'objet d'une concertation locale (Natura 2000 ou autres programmes agro-environnementaux)</p> <p>Soutien aux plans de préservation et de développement du bocage</p>
2.3 – Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables	<p>Diagnostic : Nos territoires ruraux sont nombreux à s'engager dans des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par une maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables.</p> <p>Proposition : <u>un soutien à l'ingénierie des territoires est indispensable comme un soutien à l'intégration du développement durable et des économies d'énergies dans les équipements ainsi qu'aux investissements innovants visant à produire des énergies renouvelables</u></p>
3 – Cohésion sociale et territoriale à renouveler et consolider	
3.1 – L'accompagnement des mutations économiques	<p>Diagnostic : tout le monde connaît l'importance des filières agricoles et agroalimentaires dans nos territoires ruraux et les difficultés qu'elles connaissent depuis quelques années, d'où l'importance d'accompagner et d'anticiper les mutations à venir.</p> <p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien des projets d'investissements dans les secteurs de l'emploi et de la formation, de la création d'activités, des services collectifs non satisfaits visant à accompagner la création : <ul style="list-style-type: none"> - des pôles de compétence et d'excellence - des équipements visant à diversifier l'activité économique (services, médico-social...) et à faciliter l'accès aux jeunes au logement et à l'emploi (FJT) <p>Des équipements collectifs de services à la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien aux structures accompagnant les jeunes et personnes en recherche d'emploi sur les territoires ruraux (missions locales, structures d'insertion...)
	<p>Diagnostic : le tourisme est une des voies de développement de l'activité économique sur nos territoires ruraux avec un fort potentiel.</p> <p>Propositions : Soutien aux investissements et actions de promotion touristique inscrits dans des projets territoriaux cohérents mettant en valeur les atouts majeurs du Centre Bretagne (canal de Nantes à Brest, culture, nature, espaces...) permettant d'accroître et de rendre plus efficiente l'offre de tourisme durable en milieu rural.</p>

<p>3.2 – Maintien et développement de l’attractivité des territoires ruraux</p>	<p>Diagnostic : le maintien et le développement de services au public de proximité est une des clés du développement des territoires ruraux face notamment à l’arrivée de nouvelles familles.</p> <p>Proposition : soutien aux projets de services de qualité et de proximité. Les faibles capacités financières de nombreuses collectivités locales rurales nécessitent un soutien privilégié à tous les projets innovants en direction de l’enfance, de la jeunesse, des familles, des personnes âgées...</p>
---	---

III – Politique européenne de développement rural : FEADER

Les propositions de projets font référence au projet de Plan Stratégique National (PSN) ainsi qu’au projet de Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)

- compte tenu de l’importance des enveloppes réservataires nationales, la déclinaison bretonne du PDRH donnera la **priorité aux axes 3 et 4** relatifs au développement rural,
- en cohérence avec la politique des pays, conjointement soutenue par l’Etat et des collectivités régionales et départementales bretonnes, et afin de garantir une bonne synergie entre les acteurs au sein des territoires (agriculteurs, sylviculteurs, associations environnementales, collectivités locales, ...), la primauté sera donnée à la **territorialisation des crédits** et donc à l’axe 4 (approche Leader),
- pour la période 2000-2006, 14 Gals bretons ont mis en œuvre des stratégies originales de développement rural contribuant aujourd’hui à faire de la Bretagne un exemple souvent mis en avant dans d’autres régions françaises. Pour 2007-2013, l’objectif sera de retenir un nombre de Gals au moins égal à celui de la période précédente,
- conformément aux projets de réglementations du FEADER et de l’approche Leader, les **projets territoriaux, multisectoriels et partenariaux**, associant les enjeux agricoles et environnementaux précités à la nécessaire diversification et la structuration des services collectifs ruraux seront privilégiés,
- La **coopération** étant devenue aujourd’hui un enjeu stratégique régional pour le décloisonnement et la réduction de la périphéricité de la Bretagne, elle sera fortement privilégiée.